

10 octobre 2013

Arrêté ministériel portant approbation du modèle de demande de prise en charge des déductions de loyer consenties en vertu de l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 décembre 2010 déterminant les conditions d'intervention de la Région dans le loyer des logements pris en gestion ou loués par une agence immobilière sociale ou par une association de promotion du logement

Le Ministre du Développement durable et de la Fonction publique,

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 20 juin 2013 déterminant les conditions d'intervention de la Région dans le loyer des logements pris en gestion ou loués par une agence immobilière sociale ou par une association de promotion du logement,

Arrête:

Art. unique.

Est approuvé le modèle de demande de prise en charge des déductions de loyer figurant en annexe au présent arrêté.

Namur, le 10 octobre 2013.

J.-M. NOLLET

[Annexe](#)